

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 22 février,

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 15 février 2018

Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe,

Philippe NERCY, Gérard GUERRERO, Honoré LAMBERT, Elisabeth PERRENOT--MARQUE, Arthur MELIS, Carole HALGAND, Adjoints.

Patrick MAGRO, Denis CANI, Patrick DUBESSÉ, Marie-Catherine BIANCO, Christine ARNAUDO, Dominique JAUFFRET-ROSENTHAL, Tayeb KEBAB, Hocine BEN-SAÏD, Hervé VAQUIER-TOLINOS, Jérémy MARTINEZ (1), Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO, Corinne PORSIN-RAIDIN, Jean-Claude CABRAS Conseillers municipaux.

Etaient absents et représentés: Louisa HAMMOUCHE par Carole HALGAND, Gérard ESCOFFIER par Honoré LAMBERT, Hélène FERRANDI par Arthur MELIS, Sophia FELLAHI-TALBI par Sophie CELTON, Audrey CERMOLACCE par Sylvie LAURENT, Elisabeth ROUDIL par Jérémy MARTINEZ.

Etaient absents et non représentés : Mike ARINCI.

Secrétaire de séance : Philippe NERCY

(1) départ avant le vote de 10ème question

=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 22 février 2018 sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30, procède à l'appel ainsi qu'à l'énoncé des pouvoirs donnés et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire soumet ensuite le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 7 décembre 2017 à l'approbation de l'assemblée délibérante qui l'adopte à l'UNANIMITE.

<u>Délibération n°01.02.2018 : FINANCES COMMUNALES – Débat d'orientations budgétaires</u> (DOB) – Exercice budgétaire 2018.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe Nercy qui procède à la lecture d'un résumé de la délibération.

Madame Porsin-Raidin: « Dans le volet dépenses de fonctionnement les subventions aux associations avec ce qu'il est envisagé n'apparaissent pas ? est ce qu'elles seront maintenus ? »

Monsieur NERCY: « les subventions sont maintenues. »

Monsieur le Maire : « comme chaque année depuis le gel puis la baisse des ressources des communes, les subventions ne seront pas réduites. Ce n'est pas le cas partout. Elles n'augmenteront pas tout comme les charges générales de fonctionnement. Il nous faut préserver nos capacités d'investissement pour aujourd'hui et pour demain. Je rappelle que pour soutenir les activités des associations, nous mettons aussi à disposition les salles communales pour toutes leurs initiatives et manifestations. D'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

<u>Vote à l'UNANIMITE</u> – 5 abstentions : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO, Corinne PORSIN-RAIDIN, Jean-Claude CABRAS

<u>Délibération n°02.02.2018 : RESSOURCES HUMAINES – Convention-cadre de partenariat à passer avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) – Année 2018.</u>

Monsieur le Maire procède à la lecture d'un résumé de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

<u>Délibération n°03.02.2018 : RESSOURCES HUMAINES – Mise en concurrence effectuée par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône (CDG 13) relative à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.</u>

Monsieur le Maire procède à la lecture d'un résumé de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

Monsieur Dubessé : « certaines mutuelles ont des prix très attractifs, nous ne sommes pas obligés de passer par le CDG 13. »

Monsieur le Maire: « le CDG 13 lance une consultation et met en concurrence différentes mutuelles. La commune peut y adhérer ou pas. Nous ne sommes pas obligés de choisir celle du CDG 13. Mais si plusieurs communes y adhèrent les prix seront plus compétitifs. Il est donc mieux de s'associer avec eux pour obtenir les meilleurs tarifs. »

Monsieur Dubessé: « pourtant certains organismes mutualistes sont plus compétitifs. »

Monsieur le Maire : « si c'est le cas ces organismes peuvent répondre à l'appel d'offre du CDG 13. Avez-vous d'autres questions ?»

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°04.02.2018 : RESSOURCES HUMAINES – Mise en concurrence effectuée par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône (CDG 13), pour le renouvellement des contrats d'assurance garantissant les collectivités territoriales contre les risques statutaires du personnel territorial.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe Nercy qui procède à la lecture d'un résumé de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

<u>Délibération n°05.02.2018 : VIE LOCALE – Approbation d'un commodat autorisant l'usage par la ville, d'un chemin appartenant à Lafarge ciments dans le cadre des « Courses Nature Septémoises ».</u>

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gérard GUERRERO qui procède à la lecture d'un résumé de la délibération.

Monsieur le Maire : « je tiens à faire une remarque : les communes organisatrices d'évènement subissent de plus en plus de contraintes imposées par les diverses règlementations sans pour autant bénéficier de soutien quand on demande une aide pour assurer la sécurité. C'est : " faites en respectant toutes les règlementations mais sans aide et sous votre seule responsabilité". Les dossiers de demandes d'autorisations se font de plus en plus pointilleux en Préfecture ce qui engendre des refus après études des dossiers. Il y a trop de restrictions. Dans certaines communes, cette situation conduit les associations à annuler des manifestations et la population est par conséquent déçue du manque d'activités. Nous n'en sommes pas là parce nous résistons. Il faut également remercier nos associations que ce soit le Comité des Fêtes, L'USCS, et toutes celles qui déploient tous leurs efforts pour maintenir leurs activités malgré tout.

Monsieur Guerrero : « pour la course nature septémoise qui se déroulera le dimanche 4 mars prochain, 240 bénévoles seront mobilisés ainsi que les services de police municipale et de l'entretien des aires sportives. La course empruntera seulement 250 mètres linéaires de voie publique. Mais deux véhicules seront tout de même nécessaires pour bloquer l'accès de la circulation à cet effet. Cette course a abouti et aura lieu dans de bonnes conditions, mais nous allons demander à Monsieur le Maire l'organisation d'une réunion avec la Préfecture afin d'avoir des procédures moins contraignantes. Nous avons changé de lieu pour éliminer des risques. Nous demandons à être entendus avec bienveillance. Nous travaillons pour le bien commun et l'environnement. L'ONF semble l'avoir compris. Venez nombreux le 4 mars. »

Monsieur le Maire : « il faut donner les moyens au club de fonctionner. Les associations vivent grâce aux bénévoles. Il faut trouver des solutions pour que les manifestations se fassent. Si nous n'avions pas trouvé une entente avec le CE de la RTM cette course n'aurait pas pu se faire. Merci à eux aussi. »

Madame Perrenot-Marque : « petit clin d'œil positif où l'USCS a été représentée pour une course en Polynésie. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

<u>Délibération n°06.02.2018 : CULTURE – Lecture publique et coopération internationale – Renouvellement de la convention entre la Ville et le Collectif des bibliothécaires et intervenants en action culturelle (COBIAC).</u>

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sylvie LAURENT qui procède à la lecture d'un résumé de la délibération.

Madame Laurent : « Il s'agit d'un partenariat régionalisé et élargi avec de nouveaux projets d'échanges. »

Monsieur Ben-Saïd: «C'est un partenariat ancien. Cela fait plusieurs années que nous travaillons avec le collectif COBIAC en lien avec différentes associations septémoises pour des projets d'accueil, des travaux aux abords de la chèvrerie, des actions menées auprès de la ville d'HERMEL au LIBAN ou encore avec le LAOS. C'est ce que nous poursuivons cette année avec le COBIAC ainsi que les acteurs associatifs de la commune.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

<u>Délibération n°07.02.2018 : PATRIMOINE FORESTIER – Programme d'amélioration de la forêt</u> communale. Année 2018.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Philippe Nercy** qui procède à la lecture d'un résumé de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

<u>Délibération n°08.02.2018 : PATRIMOINE FORESTIER – Forêt communale soumise au régime</u> forestier. Programmation de martelages et coupe de bois 2018.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'un résumé de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

Monsieur Lambert : « que veut-dire clauses particulières dans la délibération ? »

Monsieur Nercy: « ce sont des clauses destinées à préciser qu'il ne doit pas y avoir plus de véhicules autorisés dans le massifs que ceux strictement nécessaires à l'enlèvement de bois. Si la question consiste à pointer le nombre de quads, et autres motos cross présent dans les collines, c'est un constat partagé. Dans ces zones boisées de L'Etoile comme celles du Garlaban, les véhicules motorisés ne sont pas autorisés et pourtant beaucoup circulent dans les collines.

Nous soulevons ce point depuis plusieurs années avec le PIDAF, la Préfecture de police et l'ONF. Au départ, à l'époque de Monsieur MUNOZ, commissaire divisionnaire de la Police Nationale et de Madame Cordier qui présidait le PIDAF, nous étions plus dans l'échange et le diagnostic devant le danger que représente la présence des engins motorisés en colline. Un agent ONF avait été renversé par un Quad volontairement.

Aujourd'hui, un certain nombre de mesures ont été prise par la police dont ils ne peuvent diffuser d'informations pour ne pas nuire à leur efficacité.

Maintenant est-ce que la police ainsi que la justice vont agir effectivement ? Il faudrait immatriculer les Quads. Nous avons également engagé un travail sur le plan communal pour implanter des caméras de surveillance à l'entrée des massifs forestiers.»

Monsieur le Maire : « l'ONF n'a plus les mêmes moyens. J'essaie d'interpeller les services compétents mais les forces de police n'ont pas les outils nécessaires pour intervenir. »

Monsieur Nercy : « les opérations ne sont pas connues d'avance. Seul le premier magistrat de la commune doit être informé, normalement. »

Madame Laurent : «je partage l'idée que les quads provoquent des nuisances en colline. Mais comment partager encore plus les usages ? Il faudrait trouver une entente. Cela est-il vraiment impossible ?

Monsieur Magro: « j'entends bien ce que dit Madame Laurent et je partage son questionnement. Il faudrait effectivement des pistes dédiées. Mais globalement Il faut une interdiction des véhicules à moteur, mais lorsqu'on n'accompagne pas une interdiction d'une solution alternative doublée d'une possibilité d'identification, forcément elle échoue. Cela fait 20 ans que le PIDAF est en place et que nous avons fait le constat qu'il n'y a pas de cohabitation possible avec les engins mécaniques en colline.

Un lieu dédié devrait être réservé aux véhicules motorisés effectivement fabriqués pour rouler en pleine nature. On les fabrique mais on ne propose rien à ceux qui les achètent. La contradiction est réelle. La Métropole sera-t-elle en mesure de proposer une solution ? »

J'ai participé à différents CLSPD, PIDAF etc. il y a en plus un problème réel d'anonymat pour connaitre les véhicules motorisés qui circulent en colline. Depuis des années on " prêche dans le désert". Il est impossible de contrôler des engins anonymes. Ils sont les plus rapides et les plus agiles. Nous ne parvenons pas à intéresser les gouvernements successifs et les parlementaires qui

nous répondent invariablement que ces engins n'ont pas à être immatriculés dans la mesure où ils ne doivent pas être sur la voie publique... Or, certains empruntent la voie publique pour se rendre en colline.

Il faudrait réfléchir à une immatriculation spécifique et saisir des parlementaires à ce sujet. Si vous en connaissez ...

Pour ce qui concerne la surveillance des entrées de massifs, dans la deuxième phase de vidéoprotection (la première phase c'est 58 caméras sur 28 sites et bientôt 60 sur 30 sites) dans le cadre d'un travail en lien avec Lionel ORTIZ, Robert MAIORFI et Philippe ARCAMONE, des implantations sont programmées pour la route de la télévision, le chemin de la desserte et le Vallon d'Ol. Pour les Peyrards, une étude est en cours car il est plus difficile d'implanter les caméras.

Pour pouvoir réaliser pleinement les installations prévue dans la deuxième phase (2020) , il faudra préalablement convaincre le conseil syndical des Collines d'arrêter de refuser l'installation d'antennes sur les toits des immeubles de leur copropriété.

Monsieur Cabras : « d'une part les véhicules ne sont pas en règle et d'autre part les policiers ne peuvent pas suivre ces engins vu leur puissance. Il faudrait un terrain pour les accueillir. »

Monsieur le Maire : « ce n'est pas envisageable de les accueillir dans nos collines. D'autres questions. »

<u>Délibération n°09.02.2018 : ENVIRONNEMENT – Elaboration d'un Atlas de Biodiversité Communal (ABC) et demande de subvention auprès de l'Agence Française de Biodiversité (AFB).</u>

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick MAGRO qui procède à la lecture d'un résumé de la délibération.

Monsieur Magro: « la somme attendue de l'Etat sur 3 ans est de 40 000 euros. Nous ferons appel à nos propres ressources dans une proportion modérée. La part de la commune sur 3 ans s'élèvera à 13 500 euros. Nous serons donc sur un prévisionnel de 63 500 euros. Les 10 000 euros restant étant des charges supplétives. 3000€ viendront en appui à une politique de stérilisation de chats (20 par an en plus des initiatives privées ou associatives). Cela est encore plus indispensable alors que nous nous engageons dans la construction de cet Atlas de Biodiversité.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

<u>Délibération n°10.02.2018 : ENFANCE EDUCATION – Approbation du règlement intérieur modifié du service d'animation périscolaire.</u>

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Elisabeth PERRENOT-MARQUE qui procède à la lecture d'un résumé de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

Madame Carmona-Fornerone : « est-ce que les enfants qui commencent à 7h30 le matin sont obligés de rester jusqu'à 17h30 le soir ? »

Madame Perrenot-Marque : « obligés bien sûr que non, c'est un choix des familles de les inscrire de 7h30 à 8h30 ou de 16h30 à 17h30. Les enfants restent au périscolaire en fonction du travail des parents. Ce qui a été mis en place cette année ce sont des activités différenciées en fonction du temps d'accueil ainsi que des temps de repos que les enfants peuvent choisir. »

Madame Carmona-Fornerone : « de 7h30 à 17h30, ça fait long pour un enfant de 6 ans. »

Monsieur le Maire : « ces horaires sont demandés par les parents. La réflexion leur appartient. Certains ont même demandé que le périscolaire soit allongé jusqu'à 18h00. »

Madame Perrenot-Marque: « je précise qu'un tiers des enfants scolarisés est inscrit au périscolaire du soir, et un quart seulement à celui du matin. Les arrivées le matin sont permises de manière échelonnée et souple jusqu'à 8 heures. »

Monsieur le Maire : « d'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

<u>Délibération n°11.02.2018 : PETITE ENFANCE – Approbation du règlement intérieur modifié des crèches municipales.</u>

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sophie CELTON qui procède à la lecture d'un résumé de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

<u>Délibération n°12.02.2018 : PETITE ENFANCE – Reconduction de la convention de gestion et de mise à disposition de locaux avec l'association « Accompagnement Action Initiative » (AAI) dans le cadre de l'animation du « Café-Poussette septémois ».</u>

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sophie CELTON qui procède à la lecture d'un résumé de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

Monsieur Fornerone : «combien de Septémoises participent en moyenne à ce Café-Poussettes» ?

Madame Celton: « entre 10 et 15 parents participent à chaque café-poussette. C'est le bon chiffre. Ceux ne sont pas toujours les mêmes participants, ça dépend des sujets qui peuvent être très variés. C'est un bon moment d'échanges. Nous avons de bons retours. »

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°13.02.2018: PATRIMOINE COMMUNAL – Approbation de l'Agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité aux personnes en situation de handicap, des Etablissements Recevant du Public (ERP) et Installations Ouvertes au Public (IOP).

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Arthur MELIS qui procède à la lecture de la motion.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

Monsieur Dubessé : « je souhaiterais demander à Monsieur MAGRO s'il connait le nombre de coucous présents dans nos massifs ?

Monsieur Magro : « je ne connais pas le nombre exact de coucous, Le spécialiste du coucou étant Philippe NERCY et je ne connais pas non plus le nombre de chauve-souris. En revanche, je peux vous donner précisément le nombre de mésanges bleues: si quelqu'un m'en fait la demande. »

Monsieur Nercy : « la réintroduction du coucou dans le massif de l'Etoile est une bonne chose pour la préservation de la biodiversité dans nos massifs. »

Monsieur Dubessé: « le coucou ponds ses œufs dans le nids des autres ».

Monsieur Magro: « il n'est pas le seul! ».

Monsieur le Maire : « redevenez sérieux ! Avez-vous d'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

COMPTES RENDUS

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions municipales qui ont été prises en application de l'article L.2122-22 de ce même code.

Le compte-rendu de ces décisions est consultable à la Direction de l'Administration Générale de la Ville aux heures d'ouverture de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 05.